



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION AVEC L'UNICEF 94
POUR LA MISE A DISPOSITION A TITRE
GRATUIT D'UNE SALLE AU CARRE**

**DÉCISION N° DM-21-457
EN DATE DU 29 DECEMBRE 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la demande de Madame Béatrice Lefrançois, Présidente d'Unicef IDF Est, de mettre à disposition de l'Unicef 94, certains samedis de la période 2021-2022, la salle du conseil des jeunes de Vincennes située au Carré (1, rue de l'égalité à VINCENNES);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les modalités de cette mise à disposition ;

D É C I D E

DE METTRE gratuitement à la disposition de l'association Unicef 94, domiciliée au 22, avenue du Général-de-Gaulle, au Plessis-Treviso (94420) représentée par Madame Béatrice Lefrançois, Présidente Unicef IDF Est, la salle du conseil des jeunes de Vincennes, située au Carré (1, rue de l'égalité à VINCENNES) ;

DE SIGNER une convention pour cette mise à disposition.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport,

Signé

Régis TOURNE

| |
|---|
| Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20211229-Imc1H8970H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/12/2021 Date de Publication : 29/12/2021 |
|---|